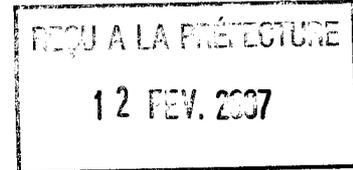


N° CP 6^e/08-07
Séance du 09 février 2007



PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'ELECTRIFICATION 2007
Opérations « au coup par coup » - 1^{ère} liste
(C021 - Chapitre 204)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 6^{ème}/04 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 (Equipements Ruraux C02),
- VU la délibération n° 6^e/38-05 de la Commission Permanente du Conseil Général du 1^{er} avril 2005,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'attribuer, dans le cadre du Programme d'Aide à l'Electrification 2007, opérations "au coup par coup" (1^{ère} liste), huit subventions de montants respectifs :
 - 16 960 € à l'EARL BOESCH Jean-Marie à HETTENSCHLAG pour l'électrification de sa station de pompage,
 - 7 560 € à l'EARL PETER Christophe à BALGAU pour l'électrification de sa station de pompage,
 - 5 000 € à l' EARL MEYER - MICLO à OBERSAASHEIM pour l'électrification de sa station de pompage,
 - 9 040 € au GAEC GUTHMANN Jean-Marie et Fils à HEITEREN pour l'électrification de sa station de pompage,

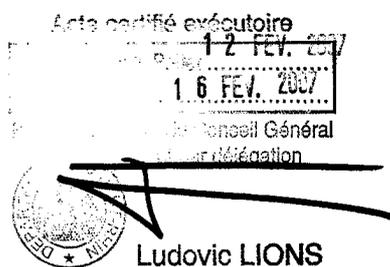
Adopté

.....voix contre

.....abstentions

- 2 640 € à Madame ZUNDEL Monique à SONDRSDORF pour l'électrification de sa sortie d'exploitation,
 - 8 960 € à la SCEA DES JARDINS à OBERSAASHEIM pour l'électrification de sa station de pompage,
 - 3 000 € à Monsieur TSCHANN René à SOULTZ pour l'électrification de sa station de pompage,
 - 6 480 € à Monsieur VONAU Jean-Luc à HEITEREN pour l'électrification de sa station de pompage à NAMBSHEIM.
- décide de transférer la subvention de 1 848 € attribuée en 2005 au GAEC GUTHMANN Jean-Marie et Fils à OSTHEIM, pour l'électrification d'un hangar agricole à WOLFGANTZEN, à Mme HEITZLER Marie-France (épouse GUTHMANN) de WOLFGANTZEN.

Ces subventions seront prélevées au 204/2042/74.



LE PRÉSIDENT
Charles BUTTNER

